

REPUBLIQUE DU BENIN



Aéroport International de Cotonou

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS

DOSSIER DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP)

PASSATION DES MARCHES DE FOURNITURES

Sabirou SOUMANOU DJARA

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET DEPLACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HTA SOUTERRAIN LE LONG DE LA CLOTURE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE COTONOU

Autorité contractante : SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN

GESTION: 2021

Ref PPM: F\_DEM 777393

Imputation Budgétaire: 234101

Avril 2021

## Table des Matières

Section I - Avis public d'appel à candidature de marché public	3
Section II - Instructions aux Candidats	6
Section III – Modèles d'annexes	10



INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

3

# SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN

Aéroport International de Cotonou

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

Sabirou SOUMANOU DJARA

Avis d'appel public à candidature de marché public

<u>**Objet**</u> : Fourniture d'équipements électriques et déplacement du réseau électrique HTA souterrain le long de la clôture de l'Aéroport International de Cotonou.

DRP N° 2021/

SAB/COO/CCMP/PRMP/S-PRMP du 19/04/2021

- 1. La Société des Aéroports du Bénin (SAB) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements électriques et effectuer le déplacement du réseau électrique HTA le long de la clôture de l'Aéroport. Ces fournitures et services sont à exécuter à l'Aéroport International de Cotonou.
- 2. La durée d'exécution des prestations est de trente (30) jours à compter de la notification d'approbation du marché.
- Les prestations consistent à :
  - Mettre hors tension la liaison existante le long de l'ancienne clôture de l'aéroport;
  - Fournir des équipements électriques (câbles HTA, boites de jonction, grillage avertisseur, fourreau...);
  - Installer une nouvelle liaison le long de la clôture de l'aéroport.
- Les exigences en matière de qualification sont :

Pour les entreprises ayant au moins trois années d'existence ou pour toutes autres entreprises :

 Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2019, 2019) ou l'année en cours;

La similarité-tiendra compte du degré de complexité et du montant du marché par rapport à ceux objet du présent dossier.

- Disposer d'un agrément de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) en cours de validité;
- Disposer du personnel à affecter sur le chantier, (Joindre les diplômes ou attestations légalisés et les CV du personnel ayant au moins cinq (05) ans d'expérience spécifique dans le domaine)

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

- Disposer en stock immédiat de matériels nécessaires à l'exécution des prestations (fournir la preuve de la disponibilité immédiate)
- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2017, 2018, 2019) un chiffre d'affaire moyen annuel au moins égal à une (01) fois le montant de l'offre;

Pour les entreprises naissantes ou celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

- Disposer d'un personnel d'encadrement technique qualifié avec un minimum de sept (07) ans d'expérience dans le domaine. Ce personnel doit en outre avoir exécuté des prestations similaires au cours des trois (03) précédentes années.
  - A cet effet, fournir les pièces prouvant les expériences professionnelles et de qualification du personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution du marché (attestations de travail du personnel ou tous autres documents pertinents prouvant la qualification du personnel et ses expériences en matière de réalisation de prestations similaires, y compris étendue et montant de chacun d'eux; nom et coordonnées des clients pouvant fournir des renseignements relatifs à ces marchés);
- Disposer d'un agrément de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) en cours de validité;
- Fournir une assurance de risques professionnels.
- Disposer en stock immédiat de matériels nécessaires à l'exécution des prestations (fournir la preuve de la disponibilité immédiate)
- Disposer d'avoir liquides ou ligne de crédit à hauteur de 30% du montant de l'offre prouvé par une attestation délivrée par une institution ou organisme bancaire agréé et reconnu en République du Bénin.

(Voir le document d'Avis d'appel public à candidature de marché public pour les informations détaillées)

- 6. Les offres devront être déposées en deux (02) exemplaires papiers dont un (01) original et une (01) copie en plus d'un (01) exemplaire numérique (sur clé USB) à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SAB, 08 B.P. 179 Cotonou Bénin Tél. : +229 99 99 12 95 Aéroport International de Cotonou bureau 114 du bâtiment de la galerie marchande au plus tard le....30.104.1.20.21...à 10 heures 00 (GMT+1).

Les offres remises en retard seront considérées hors délai et renvoyées à leur destinataire sans être ouvertes.

- 7. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN sise au bâtiment de la galerie marchande, bureau numéro 110/111 à 10 heures 30 minutes, le même jour.
- 8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à **trois cent mille (300.000)** francs CFA.
- 9. Les offres doivent être valides pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

80N A. LANCER

La Personne Responsable des Marchés Publics

Mohamed BONI BLAC

## Section II - Instructions aux Candidats

1. Dispositions générales	A.	Introduction	on	7
2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés		1.		
3. Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics		2.		
marchés publics		3.		
C. Préparation des offres				
C. Préparation des offres	B.	Le Dossier	de demande de renseignements et de prix	11
C. Préparation des offres		4.	Contenu du Dossier	11
D. Dépôt des offres				
D. Dépôt des offres	C.	Préparatio	on des offres	11
D. Dépôt des offres		5.	Langue de l'offre	12
D. Dépôt des offres		6.	Documents constitutifs de l'offre	12
D. Dépôt des offres		7.	Soumission	12
D. Dépôt des offres		8.	Monnaies de l'offre	12
D. Dépôt des offres		9.	Délai de validité des offres	12
10. Cachetage et marquage des offres				
11. Date et heure limite de dépôt des offres	D.	Dépôt des	offres	14
11. Date et heure limite de dépôt des offres		10		
E. Ouverture des plis et évaluation des offres				
12. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante 15 13. Evaluation et Comparaison des offres 15 14. Vérification de la qualification des candidats 15  F. Attribution du marché 16 15. Attribution du Marché 16 16. Signature de l'Acte d'engagement 16 17. Notification de l'attribution du Marché 16 18. Information des candidats 16		11.	Date et heure limite de dépôt des offres	14
12. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante 15 13. Evaluation et Comparaison des offres 15 14. Vérification de la qualification des candidats 15  F. Attribution du marché 16 15. Attribution du Marché 16 16. Signature de l'Acte d'engagement 16 17. Notification de l'attribution du Marché 16 18. Information des candidats 16	E.	Ouverture	des plis et évaluation des offres	15
14.Vérification de la qualification des candidats15F. Attribution du marché1615.Attribution du Marché1616.Signature de l'Acte d'engagement1617.Notification de l'attribution du Marché1618.Information des candidats16				
14.Vérification de la qualification des candidats15F. Attribution du marché1615.Attribution du Marché1616.Signature de l'Acte d'engagement1617.Notification de l'attribution du Marché1618.Information des candidats16		13.	Evaluation et Comparaison des offres	15
15.Attribution du Marché		14.		
15.Attribution du Marché	F.	Attribution	du marché	14
16.Signature de l'Acte d'engagement1617.Notification de l'attribution du Marché1618.Information des candidats16	-			
<ul><li>17. Notification de l'attribution du Marché</li></ul>				
18. Information des candidats16			Notification de l'attribution du Marché	14
19. Recours		19.	Recours	

## A. Introduction

- Dispositions générales
- Conditions à remplir pour prendre part aux marchés
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire franc.
- 2.1 Ne sont pas admises à concourir les candidats personnes physiques ou morales :
- a) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ou n'ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, ou n'ont pas produit d'attestation justifiant de leur paiement selon les termes fixés dans l'Annexe A ci-après;
- b) qui sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle;
- qui sont frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les textes en vigueur, notamment, le code pénal, le code général des impôts et le code de sécurité sociale;
- d) qui ont des relations de travail ou d'affaires avec les consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation;
- e) qui auront été reconnues coupables d'infractions à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés publics par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale ou sociale, ou par une décision de l'autorité de régulation des marchés publics ou par le partenaire technique et financier;
- dans lesquelles la personne responsable des marchés publics ou l'un des membres de l'entité administrative chargé du contrôle des marchés publics, de la commission de passation des marchés publics, de la souscommission d'analyse des offres, ou de l'autorité chargé d'approuver le marché, possède des intérêts financiers ou personnels de quelque nature que ce soit;

Ces incapacités et exclusions frappent également les membres des groupements et les sous-traitants.

Les candidats doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger (annexe A), établissant à la satisfaction de l'Autorité contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.

Les documents à caractère administratif (4.2.a et 4.2.b) seront vérifiés pour le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la plus avantageuse (attributaire provisoire).

- a) L'autorité contractante se réserve le droit d'accorder un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables à l'adjudicataire provisoire pour produire les documents à caractère administratif (4.2.a et 4.2.b).
- 2.2 Un candidat peut être une personne physique ou morale, ou un groupement d'ouvriers, une coopérative ouvrière de production, un groupement ou une coopérative d'artisans, ou une coopérative d'artistes.
- Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics
- 3.1 La République du Bénin exige des candidats et des titulaires de ses marchés publics qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les candidats doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions du décret 2018-230 du 13 juin 2018 portant Code d'éthique et de

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

déontologie dans la commande publique et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de régulation des marchés publics à l'égard des candidats et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions tout candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire de marché, coupable des incriminations ci-après:

- participation à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels aux fins de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte;
- octroi ou promesse d'octroyer à toute personne intervenant à b) quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un avantage indu, pécuniaire ou autres, directement ou par des intermédiaires en vue d'obtenir le marché;
- influence sur le mode de passation du marché ou sur la définition des c) prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu;
- fourniture délibérée dans son offre des informations ou des d) déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur les résultats de la procédure de passation ou usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- établissement des demandes de paiement ne correspondant pas aux e) prestations effectivement fournies.
- participation pendant l'exécution du marché, à des actes et pratiques f) frauduleux préjudiciables aux intérêts de l'autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'autorité contractante ;
- commission des actes ou manœuvres en vue de faire obstruction aux g) investigations et enquêtes menées par les agents de l'Organe de régulation des marchés publics ;
- coupable d'activités corruptives à l'égard des agents publics en , h) charge de la passation du marché, de manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché, d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée, de menaces, harcèlement ou violences envers les agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres obstructives susceptibles d'influer sur le bon déroulement de la procédure de passation.
- 3.2 Les violations commises sont constatées par l'Autorité de régulation des marchés publics qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative:
- confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures d'appel d'offres incriminées, dans l'hypothèse où elle n'a pas été prévue par le cahier des charges ;
- exclusion de la concurrence pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise, y compris, en cas de collusion régulièrement constatée par l'organe de régulation, de toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise



sanctionnée, ou dont l'entreprise sanctionnée possède la majorité du capital ;

c) retrait de l'agrément et/ou du certificat de qualification.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant la chambre administrative des tribunaux ou de la Cour Suprême à l'encontre des décisions de l'Organe de régulation des marchés publics. Ce recours n'est pas suspensif.

## B. Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

4. Contenu du Dossier



4.1 Le Dossier de demande de renseignements et de prix décrit les fournitures et les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public Section II - Instructions aux Candidats Section III -

- (a) Modèle de lettre de soumission
- (b) Bordereau descriptif quantitatif
- (c) Description technique des Fournitures ou Services
- (d) Formulaire de qualification
- (e) Modèle d'Acte d'engagement
- (f) Modèle d'engagement à respecter le code d'Ethique et de déontologie dans la commande publique
- (g) Modèle de marché
- Le Candidat devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de demande de renseignements et de prix.

## C. Préparation des offres

5. Langue de l'offre 5.1 La soumission ainsi que toute la correspondance constituant la soumission, seront rédigées dans la langue française.

# 6. Documents constitutifs de l'offre

- 6.1 La soumission présentée par le candidat comprendra les documents suivants dûment remplis:
  - (a) La lettre de soumission, datée et signée
  - (b) le Bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé
  - (c) les éléments de preuve écrits démontrant que le Candidat est admis à concourir et qu'il est qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée
  - (d) le projet d'Acte d'engagement, rempli, daté et signé
  - (e) un engagement du Candidat attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

### 7. Soumission

BON A LANC

7.1 Le Candidat remplira et signera la lettre de soumission comportant le prix total de l'offre, en remplissant le formulaire fourni à la Section III.

Le Candidat complétera le Bordereau descriptif quantitatif fourni dans la Section III, en indiquant les caractéristiques des fournitures / services dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures ou services qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

- 7.3 Le Candidat remplira le formulaire de qualification attestant qu'il remplit les conditions de qualification requises en remplissant le formulaire fourni à la Section III.
- 7.4 Le Candidat remplira et signera le projet d'Acte d'engagement fourni à la Section III.
- 7.5 Le Candidat fournira un engagement attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, en remplissant le formulaire fourni à la Section III

## Garantie de soumission

## 8.1 Garantie de soumission

Le montant de la garantie de soumission est de **trois cent mille (300.000)**FCFA

La garantie de soumission, si requise devra :

- a) au choix du candidat, être sous l'une des formes ci-après : (i) une lettre de crédit irrévocable, ou (ii) une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou (iii) une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties agréées par le Ministère en charge des Finances, ou (iv) un chèque certifié, et provenir d'une institution au choix du candidat;
- b) être payable immédiatement et à première demande;
- c) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise ;

d) demeurer valide pendant quinze (15) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre ; en cas de prorogation du délai de validité de l'offre, la garantie de soumission sera prorogée du même délai.

Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission, sera écartée par l'Autorité contractante comme étant non conforme.

Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire.

- 8.2 La garantie de soumission peut être réalisée :
  - a) si le candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre ; ou
  - b) s'agissant du candidat retenu, si ce dernier:
    - n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres;
    - ii) manque à son obligation de signer le Marché;
    - iii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution.

La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission doit désigner comme soumissionnaire tous les membres du futur groupement.

La garantie de soumission du candidat retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et en tout état de cause dès remise de la garantie de bonne exécution requise.

Les prix seront libellés en FCFA.

## Monnaies de l'offre

- Délai de validité des offres
- 9.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- 9.2 Cette période ne peut en aucun cas excéder trente (30) jours calendaires.

## D. Dépôt des offres

- Cachetage et marquage des offres
- 10.1 Les Candidats placeront l'original et les copies de leur soumission dans une enveloppe intérieure et une enveloppe extérieure cachetées. Ces enveloppes
  - (a) seront adressées à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public;

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 - IFU 3201810464026 Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin Tél. : + 229 21 30 59 16



(b) porteront le nom du projet, le titre et le numéro de la demande de renseignements et de prix, tels qu'indiqués dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.

L'enveloppe intérieure comportera en outre le nom et l'adresse du Candidat.

- Date et heure limite de dépôt des offres
- 11.1 Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 10.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.

## E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 12. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante
- 12.1 L'Autorité contractante ouvrira les soumissions en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
  - 12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- Evaluation et Comparaison des offres

ON À LANCE

- 13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :
- (a) l'examen de la conformité des offres, notamment du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires ;
- (c) l'Autorité contractante accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence de dix pour cent (10%) aux offres soumises par des groupements d'ouvriers, coopératives ouvrières de production, groupements et coopératives d'artisans, coopératives d'artistes et artisans individuels suivis par les Chambres consulaires ;
- (d) l'élaboration d'un classement des offres par ordre de prix croissant.
- Vérification de la qualification des candidats
- 14.1 L'Autorité contractante déterminera si le Candidat choisi pour avoir soumis l'offre conforme évaluée la moins disante, a la capacité d'exécuter le marché de façon satisfaisante selon les critères indiqués dans le formulaire de qualification.
- 14.2 Cette détermination tiendra compte des capacités financières, techniques et de production du Candidat. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications du Candidat que celui-ci aura fournies en application de la Clause 6, et sur toute autre information que l'Autorité contractante jugera nécessaire et adéquate.
- 14.3 Le Candidat ne pourra se voir attribuer le marché que si la réponse est affirmative. Dans la négative, son offre sera rejetée et l'Autorité contractante examinera la seconde offre évaluée la moins disante; puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce Candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

## F. Attribution du marché

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

- 15. Attribution du Marché
- 15.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au Candidat possédant les qualifications requises, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de demande de renseignements et de prix, et qu'elle est la moins disante.
- Signature de l'Acte d'engagement
- 16.1 Dans les quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la date de réception des soumissions, l'Autorité contractante signera et datera le Marché et le renverra au Candidat retenu après immatriculation et enregistrement.
- 17.1 La signature de l'Acte d'engagement par le Candidat et l'Autorité contractante constituera la formation du marché. Cet Acte d'engagement sera notifié par ordre de service, invitant l'Attributaire à livrer les fournitures dans les conditions de l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- Information des candidats

ON À LANCE

- 18.1 Dès qu'elle a validé la proposition d'attribution, l'Autorité contractante notifie le résultat à tous les soumissionnaires et publie un avis d'attribution par affichage public et dans les mêmes canaux que ceux utilisés pour la publication de l'avis, à la fois au niveau de son siège, de celui de la préfecture ou commune dont elle relève, et de la chambre de métiers couvrant sa localité.
- 18.2 Cet avis contiendra au minimum: (i) l'identification de l'avis d'appel public à candidature de marché public et de chaque lot, le cas échéant; (ii) le nom de l'attributaire, et (iii) le montant du marché attribué et (iv) les motifs du rejet des offres des soumissionnaires non retenus.
- 18.3 Tout Candidat ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Autorité contractante une explication quant aux motifs pour lesquels son offre n'a pas été retenue. L'Autorité contractante répondra par écrit au Candidat dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de réception de sa demande.
- 18.4 Dans les quinze (15) jours suivant la notification du marché, l'autorité contractante publie un avis d'attribution définitive par affichage public comme indiqué à l'article 18.1 ci-dessus. Cet avis contient les mêmes mentions indiquées à l'article 18.2 ci-dessus.
- 19. Recours
- 19.1 La gestion des différends en matière de sollicitations de prix obéit aux rèales suivantes :
- pour toutes les réclamations soulevées avant l'ouverture des offres : le candidat ou soumissionnaire doit saisir l'Autorité contractante dans un délai n'excédant pas celui restant à courir avant la date prévue pour le dépôt des plis. Une copie de ce recours est adressée à l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- pour toutes les réclamations soulevées après la notification de l'attribution du marché, le soumissionnaire doit saisir l'Autorité contractante dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la notification des résultats. Une copie de ce recours est adressée à l'Autorité de régulation des marchés publics.
- 19.2 Dans l'un ou l'autre des cas, lorsque le recours est fondé, il aboutit à la suspension de la procédure et à la mise en conformité ou à l'arrêt de la procédure. La décision d'arrêt ou de reprise de la procédure peut être prise aussi bien par l'Autorité contractante après avis de l'organe de

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 – IFU 3201810464026 Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin Tél. : + 229 21 30 59 16

Contrôle des marchés publics compétent que par l'Autorité de régulation des marchés publics, au cas où elle est saisie.

- 19.3 En l'absence de toute décision rendue par l'autorité contractante dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de sa saisine, le candidat ou le soumissionnaire peut saisir l'Autorité de régulation des marchés publics dans les jours qui suivent.
- 19.4 En tout état de cause, tout contrat exécuté à la suite d'une procédure irrégulière est nul et de nul effet.



## Section III – Modèles d'annexes

## 1. Lettre de Soumission

Date:				
Avis d'appel public à candidature	e de marché pu	blic Nº:		
A: [nom et adresse de l'Autorité contracto Monsieur et/ou Madame,	ante]	ON À LANCER		
Après avoir examiné le Dossier de Demand accusons ici officiellement réception, na [description des fournitures et services] candidature de marché public et pour la lettres] ou autres montants énumérés au B partie de la présente soumission.	ous, soussignés, ] conformémer somme de [prix	offrons de fournir et de livrer nt à l'Avis d'appel public à total de l'offre en chiffres et en		
Nous nous engageons, si notre offre est ac dispositions précisées dans le Bordereau d	ceptée, à livrer l escriptif quantite	les fournitures / services selon les atif.		
Nous nous engageons sur les termes de ce à compter de la date fixée pour le dépôt public à candidature de marché public ; l acceptée à tout moment avant la fin de d	des offres, telle o 'offre continuero	que stipulée dans l'avis d'appel		
Fait à Le	jour de	20		
[signature]	[titre]			
Dûment autorisé à signer une offre pour et	au nom de:			

2. Bordereau descriptif et quantitatif

(Colonnes 3 et 5 à remplir par le Candidat)

°	DESIGNATION	<b>5</b>	Ą	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
2-27	Câble HTA pré assemblé unipolaire Alu 3 x 1 x240 mm² HN 33 S23	M <sup>2</sup>	1200		
2	Boîte de jonction unipolaire de 240mm² JUR 3	Unité	90		
3	Grillage avertisseur rouge (m)	E	009		
4	Foureau (tuyau PVC 160 de 6m)	Unité	14		
5	Ouverture et fermeture de voie goudronnée (ml)	E	15		
9	Ouverture et fermeture de tranchée (ml)	Im.	009		
	Prestation	ENS	01		
	CE			Total HT	
	R			IVA	
				Total TTC	

(1):Une redevance de régulation est due par le Titulaire à l'Autorité de Régulation des Marchés publics. Le taux de la redevance de régulation des marchés publics est de 0,5 % du montant hors taxes du marché versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au Trésor public.

# 3. Description technique des Fournitures

Voir le point 3 de l'avis d'appel à candidature + Bordereau descriptif et quantitatif.



Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 – IFU 3201810464026 Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin Tél. : + 229 21 30 59 16

## 4. Formulaire de qualification

## (Pour les entreprises ayant au moins trois années d'existence)

[A remplir par le Candidat]

Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations ci-après, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour exécuter le Marché, fixées par l'Autorité contractante, à savoir:

- a) nous sommes dûment autorisé par le fabriquant ou le producteur des Fournitures pour les fournir au Bénin ;
- b) nous sommes ou serons (si notre offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux besoins en matière d'entretien, de réparations des équipements, et de fournitures de pièces détachées.
- c) nous remplissons les conditions de qualification suivantes :

Capacité technique et expérience

Nous disposons d'une expérience d'au moins deux de marchés similaires, au cours des cinq dernières années.

Ces marchés sont identifiés ci-après :[le candidat doit documenter distinctement ces marchés].

- nous avons réalisé au cours des trois années (2016, 2017 et 2018), un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à une (01) fois le montant de notre offre.
- Nous disposons d'un agrément de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) en cours de validité;
- Nous disposons en stock immédiat de matériels nécessaires à l'exécution des prestations;
- nous disposer d'un personnel nécessaire pour l'exécution.

Date, Signature Nom & prénoms

## 4. Formulaire de qualification

## (Pour les entreprises ayant moins de trois années d'existence)

## [A remplir par le Candidat]

Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations ci-après, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour exécuter le Marché, fixées par l'Autorité contractante, à savoir:

- a) nous sommes dûment autorisé par le fabriquant ou le producteur des Fournitures pour les fournir au Bénin ;
- b) nous sommes ou serons (si notre offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux besoins en matière d'entretien, de réparations des équipements, et de fournitures de pièces détachées.
- c) nous remplissons les conditions de qualification suivantes :

## Capacité technique et financière

- Nous disposons d'une assurance de risque professionnel.
- Nous disposons de capacité financière à hauteur de 30% du montant de notre offre pour exécuter le marché.
- Nous disposons d'un agrément de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) en cours de validité;
- Nous disposons en stock immédiat de matériels nécessaires à l'exécution des prestations;
- nous disposer d'un personnel nécessaire pour l'exécution.



Date, Signature Nom & prénoms

## 5. Acte d'engagement

«ľAu	torité d	de l'avis d'appel pub 20entre [r contractante ») d'une mme le « Titulaire» d'a	part et (nom et c			
et a c ces se	accept ervices	e l'Autorité contracta urés par le Titulaire, c'é té une offre du Titulair pour un montant éga rises] (ci-après désigné	est-a-alle, [breve ( e pour la livraison Il à [prix des fournit	de scription des fourni de ces fournitures et	itures et	ou services]
PUIS IL	A ETE	ARRETE ET CONVENU	CE QUI SUIT:			
1.	Les o	documents ci-après ché:	seront considérés	comme faisant pe	artie int	égrante du
	(a) (b) (c) (d)	la soumission du Titu Le Bordereau descr La description tech Les pièces administra	iptif quantitatif; nique des Fournitu	res ou Services	NÀI	LANCER
2.	réalis	ontrepartie des règlen ire, comme indiqué er les services et de re ces conformément, à	ci-apres, le titulat emédier aux défa	re convient de livrei	r les fou	rnitures, de
3.	le Prix	orité contractante co itures et services, et do c du Marché, ou tout alités de paiement ci-c	autre montant di	oportees à leurs défa	iuts et in	suffisances,
LES PAI	RTIES a	u contrat ont signé le	marché les jours e	t années mentionnée	es ci des	SOUS
9	Fait à . Ictante		le	(pour		l'Autorité
Signé, I	Fait à _		le	(pour	le Cand	idat)
				10001		ICACATA

# 6. Modèle d'engagement à respecter le Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique

Date

A : [nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour [insérer ici l'objet de la consultation ou du marché], nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché;
- ententes illégales ;
- renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée; et,
- défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/i	Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Fait le	20
Signature	en qualité de
Dûment autorisé à signer le	e Candidat pour et au nom de [nom du Candidat].

## 7. Modèle de contrat

## MODELE DE MARCHE

A- Modèle de	e Couverture du marché
CONTRAT Nº	/[insérer le numéro du Contrat auprès du Maître d'ouvrage]
MARCHE N°	DU [Numéro d'identification unique de marché] [Date]
Objet	: [insérer l'intitulé du marché].
Attributaire :	[insérer la raison sociale du bénéficiaire] [Insérer l'adresse complète du bénéficiaire] [Insérer la localité du bénéficiaire et le pays] <b>Tél.</b> : [insérer son numéro de téléphone] <b>E-mail</b> : [insérer son adresse électronique : optionnel]

Montant du Marché : [insérer le montant et la monnaie de l'offre]

Financement / Ressources [insérer le type de budget] 20....

Imputation Budgétaire: [insérer le code budget]

Référence PPM : [insérer référence et nature du marché au PPM] 20...

Signé par l'Attributaire le : [insérer date d'attribution]

Approuvé le : [insérer date d'approbation]

Notifié le : [insérer date de notification]

## B - Formulaire de Marché

Aux termes de la Demande de renseignements et de prix n° \_\_\_\_ intervenue le \_\_ 20\_\_\_\_ entre [nom de l'Autorité contractante] (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et [nom et adresse complète du Candidat] (ci-après désigné comme le « Titulaire» d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que [certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire, c'est-à-dire,[brève description des fournitures et/ou services]] ou [certaines prestations soient exécutées par le Titulaire, c'est-à-dire,[brève description des prestations]] et a accepté une offre du Titulaire pour [la livraison de ces fournitures et/ou la prestation de ces services] ou [l'exécution de ces prestations] pour un montant égal à [prix des fournitures ou prestations en toutes lettres et en chiffres, toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

# PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

- Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché: 4.
  - (a) le présent Marché,
  - (b) la soumission du Titulaire,
  - la Décomposition du prix global et forfaitaire, et (c)
  - la description technique des Travaux, Fournitures ou Services. (d)
  - (e) les pièces administratives et le RIB
- En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du 5. Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient [de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services] ou [d'exécuter les prestations et de reprendre toutes les malfaçons y afférentes] en conformité absolue avec les dispositions du présent Marché.
- Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République 6. du Bénin ou autre [A spécifier]. Le titulaire est assujetti au paiement d'une redevance de régulation de montant équivalent à 0,5% du montant hors taxes du marché redevance de régulation des marchés publics versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au Trésor public.
- L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des [fournitures et services] ou [prestations], et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : [Inscrire les modalités de paiement retenues].
- En cas de retard dans l'exécution du Marché, le Fournisseur sera passible d'une pénalité 8. par jour de retard fixé à 1/2000 IÈME (ou toutes autres modalités de pénalités retenues)] du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 5% du montant du marché.

MODE	LES DE FORMULAIRES		24
9.	L'Autorité contractante e par voie de négociation d le Marché.	t l'Entrepreneur feront tout leur lirecte et informelle, tout différe	possible pour régler à l'amiable, nd entre eux ou en rapport avec
10.	Si l'Autorité contractante l'amiable, le litige sera s juridiction administrative c	oumis d'abord à l'ARMP et e	eussi à résoudre leur différend à en cas de non satisfaction à la
LES PA	ARTIES au contrat ont signé le	e marché les jours et années me	entionnées ci-dessous.
Signé, la per	, Fait à rsonne responsable des marc	le chés publics)	(pour l'Autorité contractante,
Signé, respo	, Fait à nsable de la structure)	le	(pour le titulaire, le



# ANNEXE LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

- L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois

   (3) mois à la date de dépôt des offres et délivrée par un tribunal de première instance ou suivant la législation du pays du soumissionnaire (pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché);
- 2. Une attestation des IMPOTS en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres (pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché); les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation fiscale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays (pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché); les attestations des impôts datant de moins de six (6) mois sont acceptables;
  - 3. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres (pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché); les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation de sécurité sociale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays; les attestations de sécurité sociale datant de moins de six (6) mois sont acceptables (pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché);
- 4. L'original ou la photocopie légalisée du registre de commerce;
- 5. Les états financiers des trois années (2017, 2012 et 2019) présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture); la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine
- 6. L'engagement du soumissionnaire dûment rempli par ce dernier (daté, signé et cacheté) et attestant qu'il a pris connaissance conformément aux dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin et qu'il s'engage à les respecter;
- 7. L'original ou la photocopie du Relevé d'Identité Bancaire.

